135 groupements hospitaliers de territoire (GHT) sont constitués pour favoriser le travail en réseau des plus de 850 hôpitaux français en faveur de l'accès aux soins. «Cette réforme majeure pour l'hôpital est aujourd'hui une réalité» estime Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Conformément au calendrier fixé par la loi de modernisation de notre système de santé, les groupements hospitaliers de territoire (GHT), nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire, sont désormais officiellement créés partout en France.

Les acteurs des plus de 850 hôpitaux publics français se sont en effet concertés durant les 5 derniers mois, sous l'égide des Agences régionales de santé, et en lien avec les élus des territoires et la Fédération Hospitalière de France, pour aboutir à des regroupements d'établissements qui tiennent compte des réalités du terrain, territoire par territoire.

Le résultat de ce travail de fond aboutit aujourd'hui à la création de 135 GHT.

Un travail d'approfondissement s'ouvre aujourd'hui pour préciser concrètement les projets

médicaux partagés des hôpitaux au service de la santé des Français. Ces travaux déboucheront par exemple sur la mise en place d'équipes médicales de territoire, de consultations médicales avancées, ou encore sur l'accélération du développement de la télémédecine.

«*C'est une réforme majeure pour l'hôpital qui est aujourd'hui une réalité. Une réforme qui permettra de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins sur l'ensemble du territoire* », a indiqué Marisol Touraine.